



*En Drôme Provençale*  
26160  
Tél. : 04 75 90 16 58  
[mairie.rochebaudin@wanadoo.fr](mailto:mairie.rochebaudin@wanadoo.fr)

Aux membres de la commission et responsables d'associations rochebaudinoises,

Je vous invite à participer à la réunion de la commission VIE DE LA COMMUNE  
Qui aura lieu **le vendredi 17 mai 2024 à 20 heures 30 à la salle communale.**

L'ordre du jour en est le suivant :

- \* Compte-rendu de la précédente réunion, observations éventuelles et secrétaire de séance à nommer ;
- \* Démarrage des travaux du bâtiment communal : Quid du matériel, vaisselle,... appartenant au Comité des Fêtes ?
- \* Répétition du CAEM pour la fête de la musique : buvette à tenir ou pas ?
- \* Location de la salle actuelle : nouvelles conditions provisoires
- \* Démarrage des travaux de l'espace St Roch et vide église
- \* Groupe de travail Rochebaudin/Félines pour le règlement des salles : en stand by
- \* Quelques informations autres ;
- \* Questions diverses.

Avec mes meilleures salutations,  
Edith SYLVESTRE.

04 75 90 47 78 / 07 81 42 09 85

**Courriel envoyé le 29 avril 2024 à** : Myriam GRUBER, Olivier MOREL, les associations : comité des fêtes, ACCA, Troubles Champêtres, Les Permavillards, ADSR, Lili FORGAS (déléguée RPI) et Yvette BERARD (référente paroisse)

Il est impératif que toutes les associations soient présentes et/ou représentées, (par le ou la Président(e)), le sujet est important, des décisions en découlent suivies d'actions concrètes.

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION VIE DE LA COMMUNE

**VENDREDI 17 MAI 2024 à 20 HEURES 30 à la salle communale.**

Envoi de l'invitation par mail le 29 avril 2024, notée sur le CR de la réunion Maire/adjoints + mise sur le site Internet.

Présents : Stéphane GALDEMAS, Président, Edith SYLVESTRE, Olivier MOREL, Yvette BERARD, Etienne TRIBU, Delphine DERYTER, Myriam GRUBER, Gérard SYLVESTRE

Absents : Laurent SYLVESTRE et Lili FORGAS

Absents excusés : Aymeric MOREL, Henri-Michel GUIGNARD

Je vous remercie pour votre présence ce soir et particulièrement celle de Delphine, la nouvelle Présidente du comité des fêtes.

Vous avez pris connaissance du compte-rendu de la dernière réunion de la commission, je suppose ;

Qui veut bien se charger de faire le CR aujourd'hui ? Stéphane est OK.

Si vous en êtes d'accord, je vais rajouter à l'ODJ la demande de subvention des Permaillardards reçue cette semaine et qui sera étudiée afin que la commission émette un avis avant passage au conseil.

Avant de démarrer, je voudrais faire un rapide point sur le fonctionnement de la commission : les réunions ont lieu en règle générale le vendredi soir à 20 heures ou 20 heures 30 à la salle communale ou chez moi selon.

J'envoie les invitations environ 10 à 15 jours à l'avance de façon à ce que chacun puisse s'organiser au mieux. Sauf oubli de ma part, les invitations ainsi que les compte-rendus sont visibles sur le site Internet de la commune.

Ceci dit, je souhaiterais à présent, si vous en êtes d'accord, qu'on fasse un tour dans les locaux communaux où sont entreposés le matériel et autre à enlever sous peu ainsi qu'au garage mis à disposition par la commune au CDF. Visite nécessaire pour estimer le volume occupé par le CDF dans les locaux communaux, avis des uns et des autres sur l'éloignement du garage par rapport à la Place Achard (si le lieu des festivités est maintenu), matériel et vaisselle pour partie achetées par l'ACCA et le CDF à l'époque (1980/1990), aménagement futur du garage avec rayonnages (actuellement, étagères dans le local achetées par ????????? et posées par ????? en 1990).

1 : Démarrage des travaux du bâtiment communal : Quid du matériel, vaisselle,... appartenant au Comité des Fêtes ?

Lors de l'AG du Comité des Fêtes, le sujet a été abordé, sans toutefois pouvoir donner au public un échéancier précis des travaux en raison notamment de la subvention départementale attendue. A présent, on sait que la subvention octroyée sur 2 exercices (2024 et 2025) permettront de démarrer l'opération « aménagement de l'Espace St Roch » avant de poursuivre avec celle du bâtiment communal (Mairie et logements). Il s'agit donc, pour l'association, en prévision de ces importants travaux, de trier tout le matériel (tables, bancs, frigos, vaisselle, ..... y compris tout ce qui est entreposé dans le local fermé, dans la cuisine et au dessus du préau). Un bon point : DAH, suite à notre demande, laisse à la commune le garage que Jean-Pierre EME devrait débarrasser début août. En volume, tout ce qui est propriété de l'association, une fois un méga tri effectué, devrait pouvoir être stocké dans l'ancien garage en partie tout au moins si ce n'est en totalité. Rappel par Delphine de l'électro ménager de la cuisine : frigo et gazinière sont au comité. Des solutions peuvent être trouvées en accord avec la commune pour l'évacuation du matériel hors d'usage.

A ce stade, les présents à l'unanimité, ont décidé qu'une dalle béton devait être coulée dans le garage, à rajouter au coût du projet global. **A VALIDER PAR LE CONSEIL.**

Donc, je vous demande de vous organiser afin qu'au moment où démarreront les travaux, (vraisemblablement début 2025), les entreprises et DAH puissent mettre en place le chantier sans entrave. Juste un rappel : par le passé, Jean-Paul Lemée avait déjà demandé d'effectuer un tri et bon nombre de choses inutilisées avaient été amenées en déchèterie. A l'époque, il n'y avait aucun impératif de date ou d'opération.

La commune, pour sa part, aura à enlever et/ou faire enlever tout le contenu du local technique, le petit local au-dessous des escaliers extérieurs et le dessous des escaliers dans le hall d'entrée des logements, y compris la table de ping-pong. Quant au local sous la sacristie, Eric VINCENT y entrepose son bois pour l'instant, mais pourrait dans l'avenir servir à la commune pour tout ce qui se trouve dans le local technique.

Toujours à ce propos, j'ai reçu un courriel émanant du Comité des Fêtes qui indiquait, je cite : « En 2025, nous n'aurons plus de local à Rochebaudin.... » ce qui ne correspond nullement à la réalité puisque le garage est prêt à accueillir tout le matériel de l'association et qu'à plusieurs reprises, le sujet a été évoqué. Aussi, je demande à ce que soit rectifiée cette phrase inexacte au cours de la prochaine réunion du CDF. Je compte sur vous et vous remercie.

Les plans de l'aménagement de la salle dans l'ancienne église prévoient de part et d'autre de l'entrée actuelle deux petites alcôves dans lesquelles pourront être stockées tables et chaises ; le matériel installé dans cette salle, léger et facile à transporter, pourrait être acheté par la commune et/ou par moitié entre le Comité des fêtes et la commune, sachant qu'il sera indifféremment utilisé par tous au gré des besoins. Qu'en pensez-vous ? Certains pensent qu'il est possible d'utiliser encore les tables de la salle ; un chariot à roulettes sera acheté pour le transport des tables et chaises. La commune pourrait sans doute bénéficier d'une subvention du Département pour acheter du matériel. Il est pour cela impératif que la demande de subvention soit faite en octobre et qu'en conséquence, dès la fin de l'été, des choix aient été arrêtés.

Le CDF aurait envisagé le stockage du matériel en service à Félines. Il y aura toujours des manifestations à Rochebaudin qui demanderont du matériel. Si le CDF souhaite devenir intercommunal, cela implique l'accord de son assemblée générale et des 2 communes concernées. (Voir fin du point suivant).

## 2 : Répétition du CAEM pour la fête de la musique : buvette à tenir ou pas ?

Le mercredi 19 juin vers 19 heures, l'ensemble « la fanfoireuse » de l'école de musique de Dieulefit viendra à Rochebaudin répéter à l'occasion de la fête de la musique. En fait, selon Christian, il s'agit d'un spectacle à part entière. 18 musiciens du CAEM viendront jouer pendant une heure et demi environ. Ce jour là, le restaurant est fermé, le pizzaiolo est présent et informé de la manifestation. Christian demande si le Comité veut tenir une buvette ou pas, sachant que les recettes seront encaissées par l'association.

## 3 : Location de la salle actuelle : nouvelles conditions provisoires :

Dans l'attente de la nouvelle salle aménagée et des décisions prises par la Mairie de Félines le 25 mars dernier, (propositions acceptées par le conseil), la salle actuelle continue à être utilisée UNIQUEMENT pour les réunions du conseil, les réunions de travail de la Mairie et de la CCDB, les ateliers et autres activités diverses, dont les réunions d'associations et de commissions, mais ne sera plus louée à des particuliers pour des fêtes privées,... y compris pour les rochebaudinois. La solution pour les demandes de location de salle, consiste à s'adresser dès maintenant à la Mairie de Félines, en fonction de la disponibilité de celle de nos voisins félois. Il faut prendre de nouvelles habitudes. **Mail de Loïc** : Concernant la salle : Les travaux prévus de destruction du préfa + construction d'une salle de stockage et d'un préau avec coin « barbecue » ne se feront sûrement qu'en 2025. Je ne les budgétise même pas pour 2024 car je ne vais pas avoir le temps de m'en occuper donc on va prendre l'année pour faire des croquis et des devis pour des

demandes de subventions pour 2025 ... si le coût n'est pas trop excentrique. De mon côté je comptais parler plus précisément du projet de mutualisation de la salle avec Rochebaudin à mon prochain conseil. J'allais proposer : La commune de Félines garde la gestion de la salle Jehan Pinart et s'occupera de prendre les réservations. La commune de Rochebaudin pourra néanmoins y avoir accès sans restriction et gratuitement pour toute action de la commune ou de son comité des fêtes. Les associations autres gardent le tarif selon leur activité (gratuit quand c'est à but non lucratif et payant quand c'est une expo ou un spectacle payant). Les Rochebaudinois bénéficieront du tarif Félineois de location c'est-à-dire 70 euros la 1ère journée et 30 euros la journée supplémentaire à la place des 250 + 50 d'aujourd'hui.

En ce qui concerne le matériel et la vaisselle du comité des fêtes prêtés à des particuliers ou à des associations, il n'est pas question que les élus (qui ont bien les clés des locaux, perçoivent une indemnité de fonction et non une rémunération) donnent quoi que ce soit à qui que ce soit. Le matériel et autre appartenant à l'association sera donné par un membre du comité qui a les clés. Personnellement, pour répondre au mail de Delphine, je ne peux pas donner les clés le mardi 2 juillet à Elise Thénoux ; je lui proposerai donc une autre heure ou date et verrai avec elle fin juin. Auparavant, Marius s'en occupait mais comme il n'a pas de téléphone, il vous faudra trouver un autre membre pour donner et récupérer matériel et autre. Actuellement, j'oriente systématiquement les demandes vers les 3 membres du bureau.

Le groupe de travail de Rochebaudin n'est pour l'instant pas sollicité ; il faut que Félines avance plus sur ce dossier pour connaître l'étendue de la mutualisation envisagée. **CR commission vie de la commune du 2/2/24** : Groupe de Travail Félines-Rochebaudin sur la mutualisation des salles Le Conseil Municipal a acté la création de ce groupe de travail où Thierry Dricot y représentera le Comité des Fêtes et Olivier Rebol le Conseil. Il est décidé que Olivier Morel représentera la Commission Vie de de la Commune. Félines a l'intention d'agrandir sa salle. Mutualisation ne veut pas dire que les usages seront les mêmes dans les 2 salles, au contraire, il s'agit de définir des usages, des conditions d'utilisations, des tarifications qui seront forcément différentes, les 2 salles devenant complémentaires.

#### 4 : Vide église :

L'église désacralisée en juin 2023 doit être entièrement vidée de tout le mobilier avant septembre où devraient débiter les travaux. Yvette a donc fait un tri dans les armoires de la sacristie, et a proposé au prêtre de la Paroisse les vêtements liturgiques, et ce qui peut être ramené à Bonlieu. Il y a encore beaucoup à faire en termes de tri et Yvette lui a dit qu'elle souhaitait organiser un vide église pour ce qui reste. Suite à la réunion de l'ADSR dernièrement, après en avoir discuté, le bureau est favorable à ce vide église. La date a été fixée au dimanche 4 août 2024 de 9 H à 17 H et une large publicité sera faite. L'ADSR s'en charge. Sachez qu'un inventaire détaillé a été fait de tout ce que contenait l'église, photos à l'appui, ainsi qu'un descriptif chronologique de ce qui est fait au fur et à mesure. Yvette explique que tout le mobilier sera vendu au profit de l'association paroissiale ; ces recettes serviront entre autre à l'achat d'un nouvel autel pour la chapelle de Sénisse.

#### 5 : Demande de subvention des Permavillards :

J'ai reçu cette demande qui concerne 2 événements pour l'année 2024. Olivier expose les projets de l'association.

\* Les 10 ans des Villards le 1<sup>er</sup> week-end de septembre : 300 € sollicités

\* Cueille ton sapin : dimanche 1<sup>er</sup> décembre : 150 € sollicités (complément de la subvention 2023)

Après débat et informations, les personnes présentes ont décidé d'attribuer 300 € + 150 € aux Permavillards, **à délibérer au prochain CM.**

## 6 : les infos des associations :

\* Troubles champêtres : spectacle 2024 ? Etienne précise que rien n'a été prévu cette année. Stéphane aimerait connaître son point de vue éclairé sur la question de la politique culturelle de la CCDB, afin de pouvoir s'exprimer en conseil communautaire. Le système actuel ne correspond pas vraiment aux attentes et aux besoins des artistes locaux, ni des associations, même subventionnées. Revoir cela dans le cadre d'un débat de fond semble être nécessaire. Il serait préférable de ne retenir que 4 ou 5 propositions par an plutôt que de saupoudrer les financements de la CCDB. Départ d'Etienne.

\* l'ADSR : vos projets ? Gérard explique : les projet des vestiges en attente de subvention, l'AG prévue le 24 août, la participation de l'association dans le cadre de la semaine bleue, lors du jeu de piste organisé par Cicerhone, le vide église du 4 août.

\* CDF : Delphine me donne la liste des animations de la fête du 15 août qui sera publiée sur l'agenda d'été de La Tribune.

Séance levée à 23 heures 30.